

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026



DELIBERATION N° 2026-05-084-DVCS

Nomenclature : 7.5

OBJET : CONCOURS « TRAVAIL DE MÉMOIRE » : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

Votants : 31
Abstention : /
Votes exprimés: 31

Pour: 31
Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, Mme LASSALLE M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, M. CLUCHIER, Mme BIRLES, M. THIAM, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. GARANS	procuration	à	M. PERRET
Mme BAULON	procuration	à	Mme LASSALLE
Mme LOGEZ	procuration	à	M. FARGES
M. GOMEZ	procuration	à	M. ROBLES
Mme DIOS	procuration	à	Mme CASSAING

➤ Arrivée de Mme CASSAING avant le point n°2026-05-086-DAP

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance 28 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de pouvoirs	4 en début de séance 5 à partir du point n° 2026-05-086-DAP
Nombre de votants	31 en début de séance 33 à partir du point n° 2026-05-086-DAP

Fait à Tarnos,
le 21 mai 2026
Pour extrait certifié
conforme
Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

22/05/2026

Dans le cadre des commémorations de la fin de la Seconde Guerre mondiale, un concours de prose a été organisé cette année afin de sensibiliser les élèves à cet événement historique majeur. Plusieurs écoles de la commune ont participé activement à ce concours, mobilisant les élèves autour d'un travail d'écriture, de réflexion et de mémoire. Ce concours a permis de valoriser l'investissement, la créativité et la sensibilité des enfants, contribuant ainsi à leur éducation civique et culturelle.

Le thème de cette année était : « Un message de 1945 : les élèves écrivent une lettre qu'un enfant de 1945 aurait envoyé à un enfant d'aujourd'hui »



6 élèves ont vu leurs textes retenus pour cette nouvelle édition.

Le Conseil Municipal souhaite encourager et récompenser l'engagement des élèves et des équipes pédagogiques qui ont participé à cette initiative. Aussi les élèves lauréats remporteront, chacun, un bon d'achat d'une valeur de 20€ à la librairie des Colettes située rue du fils.

Une subvention sera également attribuée aux coopératives scolaires des élèves lauréats.

Pour le concours 2026, le jury a récompensé les écoles suivantes :

- École Primaire Félix Concaret
- École Primaire Jean Mouchet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'attribuer :

Une subvention de 150 euros à chaque coopérative scolaire suivantes :

- École Primaire Félix Concaret
- École Primaire Jean Mouchet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2026 de la Commune.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

